

# **CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE**

Séance du 15 Juin 2017

Avis N° 2017-08

## ***Avis du CSRPN Hauts-de-France sur le projet de plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du « Bois des Agneux »***

Après avoir entendu la présentation du projet de plan de gestion et suite aux échanges avec le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, le CSRPN émet un avis favorable à la mise en œuvre de ce plan de gestion, sous réserve de la prise en compte des recommandations suivantes :

-Le CSRPN souhaite que soit intégré au document un paragraphe spécifique, relatif à la compatibilité entre :

- o d'une part, les enjeux écologiques spécifiques du site très centrés sur les mares, les objectifs de gestion et les travaux prévus en conséquence,
- o et d'autre part, les pratiques cynégétiques développées sur le site (gestion des platières) ainsi que les opérations d'entretien qui y sont associées.

-Compte tenu de l'importance des milieux humides sur le plan patrimonial, le CSRPN souhaite un suivi et une gestion des niveaux d'eau précis au sein des différents secteurs du site

-Le CSRPN souhaite que le terme de « naturalité » employé (peu approprié ici), notamment à l'objectif opérationnel n°5 « améliorer la naturalité des boisements », soit remplacé. Au regard de l'intervention humaine effective et observable sur cet espace, notamment par le passé (présence d'essences plantées...), il est proposé d'évoquer plutôt un objectif de « libre évolution ».

-Concernant les opérations visant à lutter contre le développement de la Fougère Aigle, le CSRPN invite le gestionnaire à se rapprocher d'autres structures ayant un retour d'expérience en la matière. Des expériences sont connues sur cette thématique en Région Bretagne notamment, avec l'utilisation de brises-fougères.

Fait le 29 Août 2017,

A Amiens,

Franck SPINELLI



Président du CSRPN des Hauts de France